



A TOUS LES ETUDIANTS DE LA PACES

Message de la part du Service Commun de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

Vaccinations obligatoires pour poursuivre les études en filière de santé

(Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie) :
BCG, diphtérie, tétanos, poliomyélite, hépatite B.

Attention

la contre-indication à l'une de ces vaccinations empêche la poursuite des études de santé.

Selon votre cas, la procédure vaccinale peut nécessiter un minimum de trois mois. Pensez à vous mettre à jour dès maintenant auprès de votre médecin traitant ou d'un centre vaccinal.

Vos obligations :

Lors de la visite médicale obligatoire au Service de Médecine de Prévention, vous devez présenter au médecin la preuve de votre situation vaccinale (carnet de santé ou de vaccination).

Le médecin du Service attestera de la régularité de votre situation au regard du Code de Santé Publique.

Note aux doublants : les doublants ne sont pas convoqués à la visite médicale, ils doivent s'assurer de l'avoir passée l'année dernière et s'être mis à jour de toutes les vaccinations.